AR Prefecture
005-210500237-20230208-2023_02_10-DE
Reçu le 14/02/2023

BRIANÇON

DELIBÉRATIONS N°10

CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 FÉVRIER 2023

DEL 2023.02.08/10

Thème :

FINANCES

Objet :

Exercice 2023 : Ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de tiers

Le **mercredi 08 février 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, Patrick MICHEL, Hervé BOULAIS, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2023

Étaient représentés :

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

Absents excusés :

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Aurore MARCHAND

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice :	33
Présents :	29
Nombre de suffrages exprimés :	33

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture
005-210500237-20230208-2023_02_10-DE
Reçu le 14/02/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les articles L.2321-2, L.2321-3 et R.2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

VU la délibération du conseil municipal N°087 en date du 31/03/2020 optant pour le régime des provisions budgétaires ;

VU la délibération du conseil municipal N°115 en date du 02/06/2021 décidant à la fois la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers et la méthode de calcul à retenir pour évaluer ladite provision ;

VU la délibération du conseil municipal N°10 en date du 26/01/2022 décidant l'ajustement 2022 de la provision pour dépréciation des comptes de tiers ;

CONSIDERANT que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence exposé précisément dans le plan comptable général ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge ;

CONSIDERANT que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la provision budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers au titre de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 0/02/2023 ;

Ceci exposé,

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_10-DE
Reçu le 14/02/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'ajuster la provision inscrite au compte 4912 « provisions pour dépréciation des comptes de redevables » en effectuant une reprise sur la provision d'un montant de 2 954 € sur le budget principal 2023 ;
- D'ajuster la provision inscrite au compte 4962 « provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers » en constituant une dotation complémentaire d'un montant de 11 363 € sur le budget principal 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.02.08/10

PUBLIÉE LE : 14 FEV. 2023

Le Maire,

Arnaud MURGIA

MAIRIE de BRIANÇON (Hautes-Alpes)